



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU  
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE  
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS  
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINST  
AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N°

/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Nm du

12 NOV 2025

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-315/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-PNLP/2025 du 05 septembre 2025 relatif à la fourniture de l'accès internet haut débit au Groupe Technique central du Programme National de Lutte contre le Paludisme.

\*\*\*\*\*

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;  
 Vu la loi n° 2024/013du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;  
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-315/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-PNLP/2025 du 05 septembre 2025 ;  
 Vu la lettre n°032/L/MINSANTE/CSPM-PNLP du 03 novembre 2025 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-315/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-PNLP/2025 du 05 septembre 2025.

DECIDE :

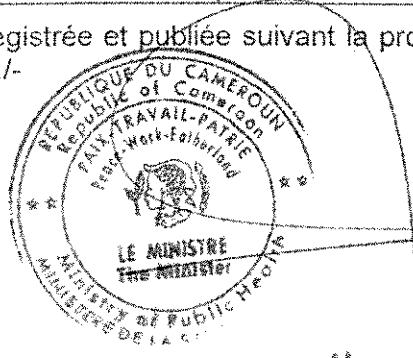
**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-315/AONO/MINSANTE/SG/UCS FMP/CSPM PNLP/2025 du 05 septembre 2025 relatif à la fourniture de l'accès internet haut débit au Groupe Technique central du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieu d'exécution
Groupement HYPA TECH Solutions & Innovative Technique Solutions Tél. : 670 543 900 657 761 772	Fourniture de l'accès internet haut débit au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme	48 272 421	Vingt-quatre (24) mois au GTC/PNLP sis à Yaoundé

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP/JDM ;
- ✓ CSPM/PNLP;
- ✓ GTC/PNLP ;
- ✓ Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Archives/chronos.



Dr. Ngapoula Malachie